

RAPPORT N° 194

AU CONSEIL COMMUNAL

Réponses :

- au postulat de **M. le Conseiller communal Laurent Miéville et consorts « InnovaNyon – pour un tissu économique innovant et durable à Nyon »**
- au postulat de **Mme la Conseillère communale Roxane Faraut Linares et consorts « Pour la tenue d'une Grenette du commerce »**

Délégué municipal : M. Daniel Rossellat

Nyon, le 24 novembre 2014

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En date du 3 février 2014, le Conseil communal a transmis à la Municipalité un postulat de Monsieur le Conseiller Laurent Miéville et consorts intitulé « InnoVaNyon – pour un tissu économique innovant et durable à Nyon ». Le 12 mai 2014, il transmettait à cette même autorité un postulat de Mme la Conseillère Roxane Faraut Linares et consorts, intitulé « Postulat pour la tenue d'une Grenette du commerce ».

Ces deux postulats, bien que portant sur des aspects économiques très différents, méritent de l'avis de la Municipalité une réponse commune – livrée au travers du présent rapport – portant sur sa vision et sa volonté d'organisation future en termes de promotion économique, de soutien à l'innovation et de relations avec le tissu économique local.

I. Contexte

Etat des lieux de la promotion économique et du soutien à l'innovation

Avant de répondre précisément aux demandes formulées dans ces deux postulats, il y a lieu de présenter les actions qui sont menées au niveau fédéral, cantonal et régional pour promouvoir l'économie et favoriser l'innovation.

Des efforts conséquents sont déjà consentis au niveau du Canton pour favoriser la promotion économique. La Loi sur l'appui au développement économique (LADE) attribue notamment des compétences aux services cantonaux pour offrir des soutiens financiers aux entreprises, en particulier pour encourager l'innovation et orienter et aider les entreprises qui souhaitent s'implanter sur territoire vaudois.

Le Service cantonal de la Promotion Economique et du Commerce (SPECo) met plusieurs prestations gratuitement à disposition des entrepreneurs voulant se lancer dans un projet d'entreprise. Avec la collaboration des régions et d'organisations partenaires, il conseille notamment les entrepreneurs dans la rédaction de leur business plan, dans la détermination de la forme juridique de leur entreprise, ou encore facilite la recherche de locaux pour l'implantation des activités de la future entreprise.

L'Etat de Vaud, à travers la LADE, encourage les régions du canton à organiser et développer leurs propres programmes de développement économique. Pour la région de Nyon, c'est le Conseil régional du District de Nyon qui est l'entité reconnue par le Canton de Vaud en termes de promotion économique régionale. Celui-ci a notamment mis en place un fonds régional d'aide à l'innovation, qui vise à soutenir les projets innovants et à encourager les jeunes entreprises.

Au niveau communal, les pratiques sont partagées : si la tendance actuelle sur l'Arc lémanique est à la délégation de la promotion économique au niveau des régions, de nombreuses villes romandes, et même certaines petites communes, disposent de structures propres, allant du « simple » délégué économique à un service entier. Ainsi, les villes de Sion, Martigny, Monthey, Bienne, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Moutier et même Saint-Imier – ou plus proche de nous Vevey et Renens – disposent de structures communales dédiées, leur permettant de travailler sur des besoins spécifiques à la ville elle-même, telles que la promotion active pour l'implantation de nouvelles entreprises, la recherche de terrains, ou encore les relations avec le commerce local.

Le tissu économique nyonnais

La Ville de Nyon a l'avantage de bénéficier d'un tissu économique à la fois solide et diversifié en termes de créateurs d'emplois. Selon les derniers chiffres de l'Office fédéral de la statistique, Nyon dénombrait près de 15'000 emplois à fin 2012, soit environ 200 nouveaux emplois créés

NYON · RAPPORT N° 194 AU CONSEIL COMMUNAL

en une année. Le nombre d'emplois offerts sur le territoire nyonnais a ainsi progressé de plus de 30% en sept ans¹, avec un solde d'emploi positif par rapport à sa population active².

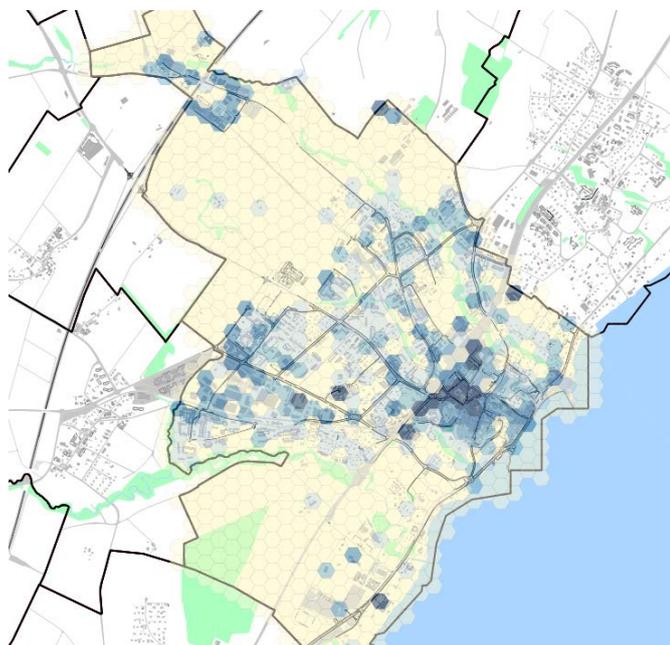
Si le secteur tertiaire est majoritairement représenté, avec près de 88% des emplois totaux et 90% des entreprises, le secteur secondaire reste néanmoins présent avec un peu moins de 12% des emplois nyonnais, dans les domaines de la construction ou de l'industrie manufacturière notamment.

Le tableau suivant présente les domaines d'activités les plus représentés au sein de l'économie nyonnaise à fin 2012 :

Santé et action sociale	2'187 emplois
Commerce	1'925 emplois
Activités financières et d'assurance	1'723 emplois
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1'515 emplois
Industrie manufacturière	1'034 emplois
Enseignement	1'009 emplois
Activité de services administratifs et de soutien	974 emplois
Arts, spectacles et activités récréatives	738 emplois

Données provisoires issues de la base de données STATENT de l'OFS au 31.12.2012, selon classification NOGA

Il apparaît que l'économie nyonnaise reste bien diversifiée, avec des emplois répartis dans plusieurs domaines d'activité, rendant le tissu économique plus solide face à des phénomènes conjoncturels sectoriels. Et si l'économie nyonnaise est diversifiée en termes de domaines d'activités, elle l'est également quant à la représentation des emplois dans la ville, comme le démontre le graphique suivant :



Bien que le périmètre autour de la gare et la vieille-ville rassemble la plus forte densité d'emplois, les autres quartiers de la ville développent également une activité économique non-négligeable, assurant ainsi une bonne répartition des emplois sur le territoire.

¹ La commune comptait en effet 11'347 emplois en 2005, 13'448 en 2008, 14'573 en 2011 et 14'947 à fin 2012, selon les derniers chiffres fournis par l'Office fédéral des statistiques

² Il est considéré qu'environ 55% de la population est active, soit environ 10'600 personnes à Nyon. Avec plus de 15'000 emplois offerts sur le territoire de Nyon, il y a donc plus d'emplois offerts que la population active.

2. Besoins nyonnais

Les préoccupations des postulants, partagées par la Municipalité, peuvent être synthétisées de la manière suivante :

- **Identifier, sécuriser et aménager des locaux qui puissent être mis à disposition de sociétés en démarrage créés par des habitants de la région.**

La Municipalité a eu pour priorité de favoriser le maintien et le développement des activités artisanales et industrielles à Nyon. Dans ce sens, elle est déjà active dans l'acquisition de parcelles dédiées à des activités secondaires, ainsi que dans la mise à disposition de terrain pour le développement de ces activités (à la Vuarpillière notamment).

La Municipalité souhaiterait désormais pouvoir s'engager comme intermédiaire et facilitatrice envers des entreprises déjà établies, dans d'autres secteurs, afin d'encourager la mise à disposition de locaux équipés à de jeunes entreprises qui souhaiteraient s'installer à Nyon pour développer leurs idées.

- **Encourager de manière pro-active les entreprises existantes ou nouvellement installées à mettre à disposition une partie de leur infrastructure à des jeunes pousses ou des PME, à des heures et selon des conditions définies.**

La Municipalité partage entièrement cette préoccupation des postulants qui vise à encourager et à favoriser la mise en relation des entreprises entre elles et d'encourager les synergies dans différents domaines.

Elle estime que ce genre de partenariats privé-privé (ou public-privé, lorsque la commune joue le rôle de facilitatrice) sont des outils efficaces et dynamiques pour renforcer les liens entre les acteurs économiques et voir émerger des idées innovantes tout en préservant les finances communales.

De plus, il pourrait être particulièrement intéressant de développer un projet visant à encourager les entreprises nyonnaises à s'impliquer dans la vie locale et à soutenir les sociétés sportives et culturelles, en favorisant les échanges de services entre entreprises et sociétés locales. Si la pertinence de cette approche était vérifiée, elle pourrait être étendue aux jeunes entreprises innovantes.

- **Examiner lors des demandes d'aménagement faites par des entreprises existantes dans quelle mesure ces aménagements ne pourraient pas aussi bénéficier à des jeunes pousses, et associer ces dernières aux projets, dans la mesure des possibilités.**

Afin de pouvoir répondre à cette préoccupation, et même aller au-delà, la Municipalité souhaiterait, à terme, pouvoir mettre à disposition des entreprises une « porte d'entrée » qui leur permettrait d'entendre et de centraliser leurs demandes, mais également de favoriser les rencontres et les échanges entre les entreprises nyonnaises et la Municipalité. C'est dans ce cadre, et lors des rencontres avec les entreprises établies, que l'administration communale serait en mesure de sensibiliser aux besoins des nouvelles entreprises innovantes et de tenter de favoriser les synergies entre acteurs installés et nouveaux entrepreneurs.

- **Renforcer l'interaction entre les commerçants locaux et les autorités, et travailler à l'animation du Centre-Ville.**

La Municipalité est parfaitement consciente des difficultés et des manques actuels en lien avec les commerces locaux, et souhaite pouvoir mieux répondre à leurs attentes.

Si, au vu des expériences réalisées dans d'autres villes, la Municipalité ne souhaite pas s'engager dans la création d'un poste de « city manager », avec les taxes directes aux commerçants qu'il prévoit, elle pourrait, en revanche, envisager la création d'un poste de délégué économique au sein de son administration (cf. point 4). Elle estime que les apports – notamment fiscaux – de l'économie et du commerce à la Ville, pourraient largement justifier la création d'un tel poste.

3. Situation actuelle au sein de l'administration

La Municipalité estime que son rôle n'est pas de se substituer aux différentes organisations déjà actives dans la promotion économique, ni de faire à l'échelle nyonnaise ce qui est déjà réalisé au niveau de la région ou du canton. Comme elle l'a indiqué dans son Programme de législature, c'est plutôt au niveau local qu'elle agit, en premier lieu afin d'aider les entreprises déjà installées à se développer, et en renforçant le lien avec les acteurs économiques déjà présents.

Dans cette optique, elle organise une rencontre annuelle avec les principaux acteurs de l'économie nyonnaise, afin d'aborder les projets en cours au sein de la ville, mais également favoriser les échanges entre les acteurs. Elle rencontre également régulièrement la Société Industrielle et Commerciale de Nyon (SIC), afin d'échanger sur les préoccupations des artisans et commerçants nyonnais.

Au niveau de l'accueil des nouvelles entreprises, la Ville dispose de plusieurs points d'entrées différents, notamment au niveau de l'urbanisme ou de l'administration générale, qui recense par exemple chaque mois les nouveaux arrivants et leur fait parvenir un courrier de bienvenue signé de la Municipalité, et présentant les différents contacts à disposition.

Mais au-delà de ces quelques actions, et de l'organisation des rencontres évoquées plus haut, le Service de l'administration générale ne dispose pas des ressources nécessaires pour jouer un rôle plus actif (notamment en termes de centralisation des demandes), bien qu'il soit dans ses missions d'assurer la promotion économique.

Ainsi, de manière globale, et même si chaque membre de la Municipalité – à commencer par le Syndic, en première ligne dans ce domaine – joue un rôle important dans la rencontre des acteurs économiques nyonnais, il faut bien reconnaître que la Ville ne dispose pas véritablement d'une structure adéquate, à même de répondre de manière optimale aux demandes des acteurs économiques locaux, actuels ou en devenir.

4. Centraliser et professionnaliser les pratiques

Au vu de ce qui précède, et pour répondre aux différentes demandes exprimées dans les postulats précités, la Municipalité étudie la possibilité de créer au sein de son administration un poste dédié à l'économie et au commerce, rattaché au Service de l'administration générale (SAG), qui mette sur pieds progressivement un pôle « économie et commerce », en commençant par le recensement et la centralisation des compétences et actions déjà existantes dans l'administration communale.

Ce nouveau collaborateur, en relation directe avec le Syndic, pourrait s'appuyer sur une partie des ressources du SAG, notamment en termes d'organisation d'événements, de communication et de promotion, et devrait collaborer de manière intensive avec les différentes entités de la Ville et de la Région au contact avec les entreprises et autres commerces.

Toutefois, au vu de la situation budgétaire actuelle, la Municipalité souhaite évaluer plus précisément la question des charges salariales avant d'envisager plus avant la création d'un tel poste.

7. Conclusion

Même s'il ne s'agit aucunement de minimiser le rôle joué par les Municipalités successives dans le domaine économique – notamment au travers de l'important développement urbanistique de la Ville – on peut tout de même émettre l'hypothèse que la bonne santé générale du tissu économique nyonnais est due pour une bonne part à la haute conjoncture de ces dernières années, à la localisation géographique de Nyon au cœur d'un Arc lémanique en

plein boom économique, à la politique cantonale en matière économique et à plusieurs autres facteurs exogènes.

La Ville de Nyon a ainsi bénéficié, dans son histoire récente, d'un contexte favorable qui a permis à ses autorités et à son administration de se « contenter » de démarches relativement ponctuelles, au gré des personnalités et des contacts, sans avoir à se doter d'une structure formelle en matière de promotion économique. De fait, certains domaines, tels que ceux cités par les postulants, notamment en termes d'innovation ou de commerce local, ne bénéficient pas du soutien et de l'accompagnement que l'on pourrait attendre, en 2014, d'une Ville comme celle de Nyon.

Pour répondre à cette problématique, et aussi parce que la bonne conjoncture actuelle n'est probablement pas éternelle, la Municipalité estime qu'il est de la responsabilité de la Ville que de se doter, à terme, des moyens à même d'organiser et de professionnaliser la mise en œuvre de sa politique économique.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport municipal N° 194, en réponse au postulat de M. Conseiller communal Laurent Miéville et consorts, intitulé « InnovaNyon - pour un tissu économique innovant et durable à Nyon », et à celui de Mme la Conseillère communale Roxane Faraut Linares et consorts « Pour la tenue d'une Grenette du commerce » ,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide : de prendre acte du rapport municipal N° 194 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Laurent Miéville et consorts, intitulé « InnovaNyon - pour un tissu économique innovant et durable à Nyon », et à celui de Mme la Conseillère communale Roxane Faraut Linares et consorts « Pour la tenue d'une Grenette du commerce ».

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 novembre 2014 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

Annexe

- Postulat de Laurent Miéville et consorts, intitulé « InnovaNyon - pour un tissu économique innovant et durable à Nyon »
- Postulat de de Roxane Faraut Linares et consorts « Pour la tenue d'une Grenette du commerce »

1^{ère} séance de la commission

Municipal délégué	M. Daniel Rossellat
Date	17 décembre 2014, 19h15
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de Municipalité